

FONDATION ABBAYE DE LA LUCERNE

Fondation reconnue d'utilité publique

50320 LA LUCERNE D'OUTREMER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation de l'Abbaye de la Lucerne** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "*Faits caractéristiques de l'exercice*" de l'annexe des comptes annuels relative aux legs et à la provision pour risques et charges.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de la Fondation

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevée d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent toutefois provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

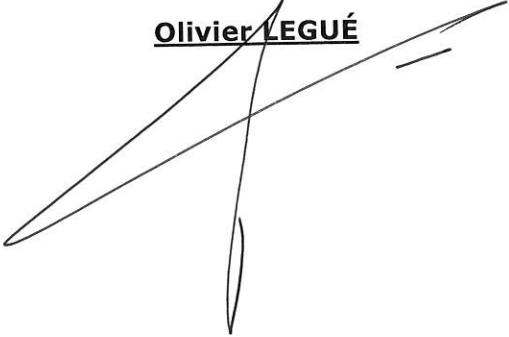
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS,
Le 25 Mars 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
IN EXTENSO SECAG

Olivier LEGUÉ



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	01/01/17 au 31/12/17 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains		122 948.93	122 948.93		
Constructions		2 376 673.60	2 454 010.13	-77 336.53	-3.15
Installations techniques, matériels		31 416.74	10 690.82	20 725.92	193.87
Autres immobilisations corporelles		60 602.50	76 237.72	-15 635.22	-20.51
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours		159 523.63	63 338.50	96 185.13	151.86
Avances et acomptes					
Immobilisations Financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Autres titres immobilisés		9 870.03		9 870.03	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		2 761 035.43	2 727 226.10	33 809.33	1.24
Comptes de liaison					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		37 831.37	43 561.50	-5 730.13	-13.15
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Créances redevables et comptes rattachés		2 814.00	844.50	1 969.50	233.21
Autres		69 249.07	33 368.35	35 880.72	107.53
Valeurs mobilières de placement		1 215 031.59		1 215 031.59	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		234 067.37	280 901.75	-46 834.38	-16.67
Charges constatées d'avance (3)		17 086.60	16 493.12	593.48	3.60
TOTAL (III)		1 576 080.00	375 169.22	1 200 910.78	320.10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 337 115.43	3 102 395.32	1 234 720.11	39.80
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an					

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Exercice du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	493 553.84	493 553.84		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 110 511.32	2 213 811.73	-103 300.41	-4.67
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	15 188.93	-103 300.41	118 489.34	114.70
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable	393 642.60	393 501.83	140.77	0.04
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL (I)	3 012 896.69	2 997 566.99	15 329.70	0.51
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	1 075 000.00		1 075 000.00	
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	1 075 000.00		1 075 000.00	
Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur autres ressources				
TOTAL (IV)				
DETTES (I)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	109 697.60		109 697.60	
Emprunts et dettes financières divers (3)	17 810.36	18 420.36	-610.00	-3.31
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 265.40	12 434.13	61 831.27	497.27
Dettes fiscales et sociales	33 884.27	56 771.77	-22 887.50	-40.31
Redevables créditeurs				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 267.57	-2 267.57	-100.00
Autres dettes	7 084.84	331.88	6 752.96	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	6 476.27	14 602.62	-8 126.35	-55.65
TOTAL (V)	249 218.74	104 828.33	144 390.41	137.74
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 337 115.43	3 102 395.32	1 234 720.11	39.80
(1) Dont à plus d'un an	96 775.00			
(1) Dont à moins d'un an	152 443.74	104 828.33		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 906.74			
(3) Dont emprunts participatifs				

In Extenso Secag

ABBAYE LA LUCERNE
COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Ventes de marchandises	82 476.38	83 547.35	-1 070.97	-1.28
Production vendue (biens et services)	327 847.52	306 007.15	21 840.37	7.14
Production stockée				
Production immobilisée	16 531.70	13 911.12	2 620.58	18.84
Subventions d'exploitation	44 073.00	3 331.22	40 741.78	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges				
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)	17 892.32	21 510.24	-3 617.92	-16.82
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	488 820.92	428 307.08	60 513.84	14.13
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	43 676.77	54 390.56	-10 713.79	-19.70
Variation de stocks de marchandises	5 730.13	-5 833.02	11 563.15	198.24
Achats de matières premières et fournitures	73.41	43.20	30.21	69.93
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	267 241.48	167 947.36	99 294.12	59.12
Impôts, taxes et versements assimilés	27 397.59	27 448.23	-50.64	-0.18
Salaires et traitements	152 684.22	143 925.90	8 758.32	6.09
Charges sociales	55 287.30	52 522.87	2 764.43	5.26
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	127 791.06	130 693.03	-2 901.97	-2.22
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	23.18	41.81	-18.63	-44.56
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	679 905.14	571 179.94	108 725.20	19.04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-191 084.22	-142 872.86	-48 211.36	-33.74
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	388.37	664.89	-276.52	-41.59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	388.37	664.89	-276.52	-41.59
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	83.42		83.42	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	83.42		83.42	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	304.95	664.89	-359.94	-54.14
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

ABBAYE LA LUGERNE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N/N-1	
			en valeur	en %
Sur opérations de gestion	1 264 718.75	25 920.52	1 238 798.2	
Sur opérations en capital	18 495.26	15 628.17	2 867.09	18.35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		27 370.24	-27 370.24	-100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 283 214.01	68 918.93	1 214 295.0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	385.46	30 011.37		
Sur opérations en capital	1 860.35		1 860.35	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 075 000.00		1 075 000.0	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 077 245.81	30 011.37	1 047 234.4	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	205 968.20	38 907.56	167 060.64	429.38
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	15 188.93	-103 300.41	118 489.34	114.70
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	1 772 423.30	497 890.90	1 274 532.4	255.99
TOTAL DES CHARGES	1 757 234.37	601 191.31	1 156 043.0	192.29
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	15 188.93	-103 300.41	118 489.34	114.70
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	15 188.93	-103 300.41	118 489.34	114.70
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	556.56	1 910.01		
Redevances de crédit-bail immobilier	385.46	1 262.00		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	205 968.20	38 907.56		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de				

In Extenso Secag

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31/12/2018 à une durée de 12 mois,
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 337 115,43 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 15 188,93 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

La Fondation a reçu au cours de l'année 2018, deux legs pour un montant de 1 244 K€.

Les titres de placement reçus dans le cadre de l'un de ces 2 legs ont été intégralement comptabilisés en valeurs mobilières de placement alors que les opérations d'inscription nominative de certains titres au nom de la Fondation ne se sont terminées qu'en Janvier 2019.

Par suite d'une demande de révocation judiciaire d'un legs entamée en Juillet 2018, en vertu du principe de prudence, une provision pour risques et charges a été constituée à hauteur de 1 075K€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 100 ans
- Installations techniques	5 à 15 ans
- Concessions, brevets, licences	1 ans
- Installations et agencements	4 à 25 ans
- Matériels de transports	5 à 15 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans
- Mobiliers	10 à 20 ans

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des Immob, début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 173.67		
CORPORELLES	Terrains		122 948.93		
	Constructions		3 490 454.32		32 380.50
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Instal.géné., agencés & aménagés const.		13 395.09		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		83 729.13		22 440.00
	Instal. gén., agencés & aménagés divers		218 200.16		2 585.08
	Autres immos corporelles		10 936.19		
	Matériel de transport		41 103.18		
	Matériel de bureau & info., mobilier				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		63 338.50		120 280.96
FINANCIERES	Avances et acomptes				
		TOTAL III	4 044 105.50		177 686.54
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				9 870.03
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			4 045 279.17		187 556.57

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt posté	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 173.67	
CORPORELLES	Terrains				122 948.93	
	Constructions			2 267.57	3 520 567.25	
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Ins. gal. agen. amé. cons				13 395.09	
	Inst.tech., mat. outillage indus.			299.00	105 870.13	
	Ins. gal. agen. amé. div.			2 101.95	218 683.29	
	Autres immos corporelles				10 936.19	
	Matériel de transport				41 103.18	
	Mat.bureau, info., mob.					
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours		24 095.83		159 523.63	
FINANCIERES	Avances et acomptes					
		TOTAL III	24 095.83	4 668.52	4 193 027.69	
	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				9 870.03	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			24 095.83	4 668.52	4 204 071.39	

ABBAYE LA LUCERNE
TABEAU DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort, sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 173.67			1 173.67
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 037 093.92	107 206.95	407.22	1 143 893.65
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		12 745.36	649.73		13 395.09
Inst. techniques matériel et outill. industriels		73 038.31	1 714.08	299.00	74 453.39
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	150 561.83	16 798.62	2 101.95	165 258.50
	Matériel de transport	10 936.19			10 936.19
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	32 503.79	1 421.68		33 925.47
TOTAL		1 316 879.40	127 791.06	2 808.17	1 441 862.29
TOTAL GENERAL		1 318 053.07	127 791.06	2 808.17	1 443 035.96

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

In Extenso Secag

ABBAYE LA LUCERNE
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		1 075 000.00		1 075 000.00
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II			1 075 000.00		1 075 000.00
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			1 075 000.00		1 075 000.00
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles		1 075 000.00		
Titre mis en équivalence ; montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ABBAYE LA LUCERNE
ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 814.00	2 814.00	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	918.67	918.67	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	50 937.00	50 937.00	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	17 393.40	17 393.40	
	Charges constatées d'avance	17 086.60	17 086.60	
TOTAUX		89 149.67	89 149.67	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

In Extenso Secag

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 086.60
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	17 086.60

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	52 455.67
Disponibilités	
TOTAL	52 455.67

ETAT DES ECHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max, à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	109 697.60	12 922.60	37 163.00	59 612.00
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		17 810.36	17 810.36		
Fournisseurs & comptes rattachés		74 265.40	74 265.40		
Personnel & comptes rattachés		12 227.25	12 227.25		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		18 875.02	18 875.02		
Etat & autres collectifs, publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	2 782.00	2 782.00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		7 084.84	7 084.84		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 476.27	6 476.27		
TOTAUX		249 218.74	152 443.74	37 163.00	59 612.00
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 476,27
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	6 476,27

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 661,45
Dettes fiscales et sociales	21 118,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	87 779,64

ABBAYE LA LUCERNE
ENGAGEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 81 666,80 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (méthode du prorata des droits au terme).

Les paramètres retenus sont les suivants :

- taux d'actualisation : 1,57%
- revalorisation des salaires : 1.5% pour le personnel cadre et non cadre
- Charges sociales patronales : personnel cadre : 53%
personnel non cadre : 40%
- Contribution employeur : personnel cadre et non cadre : 50%
- Droits conventionnels : départ volontaire : personnel cadre et non cadre : Animation
mise à la retraite : personnel cadre et non cadre : Animation
- Mobilité des actifs : le turnover
personnel cadre et non cadre : turnover faible
- Probabilité de survie : table de mortalité
personnel cadre et non cadre : INSEE 2004
- Ventilation des départs à la retraite :
départ volontaire (initiative du salarié) : 100%
mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Age de départ à la retraite :
personnel cadre et non cadre : âge légal de départ : 60-62 ans

In Extenso Secag